

Procédure à suivre pour être labellisé

Pour devenir un commerçant « Accueil bienveillant » vous êtes invités à signer une Charte d'engagement.

Cette Charte vous engage à optimiser l'accessibilité de votre commerce. Vous devrez notamment participer chaque année à 1 action (sensibilisation, formation, évènement) ou mener 1 action pour améliorer l'accessibilité dans votre établissement.

Une fois labellisé vous bénéficierez de :

- ▶ une infolettre qui présente les nouveaux membres du réseau, les bonnes pratiques pour améliorer l'accessibilité à moindre coût, l'actualité du handicap, etc ;
- ▶ un référencement de votre établissement sur le site internet de la Ville ;
- ▶ formations, actions de sensibilisation, réunions bilan ;
- ▶ un autocollant « Accueil bienveillant » à positionner sur votre devanture.



Le saviez vous ? 80 % des handicaps sont invisibles

Les bonnes pratiques

L'accessibilité, c'est surtout beaucoup de bon sens ! Vous pouvez l'améliorer sans engager des frais importants. Voici quelques exemples de bonnes pratiques :

- ▶ placer des chaises ou tabourets de repos dans l'établissement ;
- ▶ baisser le niveau sonore de la musique pour éviter les sources de stress ou fatigue ;
- ▶ privilégier les étiquettes bien contrastées avec une police sans empattement et de corps 16 minimum ;
- ▶ utiliser des pictogrammes pour la communication et les indications dans l'établissement ;
- ▶ placer les produits dans l'amplitude d'usage des personnes en fauteuil : entre 40 et 130 cm au dessus du niveau du sol.

N'hésitez pas à proposer votre aide !

Plus d'informations

Ville de La Baule-Escoublac
Direction des Sports et de la Santé
7 avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac
Tél: 02 51 75 75 84
handicap@mairie-labaule.fr



@VilleLaBaule

labaule.fr

#VivreAuPaysDesVacances

SOLIDARITÉ

Accueil bienveillant



© 2023 Ville de La Baule-Escoublac - fizkes, Julia, Seventyfour - Adobe Stock

Guide du commerçant

**Edition
2023**

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

La Ville de La Baule-Escoublac accompagne les commerçants de sa commune pour améliorer l'accessibilité dans leur établissement !

La Loi de 2005 consacre l'impératif de l'accessibilité universelle aux établissements, aux services, à une scolarité, etc. en France. Cette loi inaugure un premier pas vers une société inclusive.

Très sensibles au bien être de l'ensemble des baulois, Monsieur le Maire de la Ville de La Baule-Escoublac, Franck Louvrier, et son équipe municipale, ont pour ambition de **mettre la question du handicap au cœur de la cité**.

Pour accompagner les commerçants dans cette démarche, Sophie Peureux, Conseillère municipale en charge du handicap, en collaboration avec Laurence Briand, Adjointe au Maire en charge de l'attractivité, du développement économique et du tourisme, proposent aux commerçants et hôteliers baulois, d'adhérer à un réseau d'acteurs économiques volontaires pour améliorer l'expérience client des personnes en situation de handicap. Cela signifie engager une réflexion et un travail collectif sur l'aménagement, la formation, l'accueil, la communication, etc.

Les adhérents au réseau deviendront des labellisés « La Baule Handi-bienveillant ».



Être un accueil bienveillant c'est...



► Affirmer sa volonté de garantir un accueil de qualité pour tous ses clients, porteur de l'un des 6 types de handicap ou non.

► Accepter d'être un ambassadeur de la démarche « Ville inclusive » de La Baule-Escoublac.

► Être valorisé par la Ville et arborer sur sa devanture l'autocollant « La Baule Handi-bienveillant ».

► Bénéficier de conseils, actions de sensibilisation, formations pour mieux comprendre les problématiques liées au handicap et adapter son accueil client.

Les 6 types de handicap



Le handicap auditif concerne les personnes ayant une légère déficience auditive ou une surdité totale. Ce handicap concerne aussi les troubles de l'audition, comme les acouphènes ou l'hyperacousie. Dans les environnements bruyants ces troubles entraînent le stress, la fatigue ou des difficultés de concentration.



Le handicap mental / sensoriel ou cognitif n'est pas uniquement une déficience intellectuelle. Il peut être une difficulté à mobiliser ses connaissances et compétences pour prendre une décision, interagir, conceptualiser.



Le handicap psychique n'implique pas systématiquement de déficience intellectuelle. Il s'agit souvent d'un handicap invisible qui se traduit par une altération de la pensée, de l'humeur (bipolaire, schizophrénie, dépression, etc.)



Le handicap moteur est un handicap souvent visible qui atteint partiellement ou totalement la motricité de l'individu.



Le handicap visuel concerne la cécité, la déficience sévère de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire). Pour compenser ce handicap, les personnes peuvent utiliser une canne blanche, des lunettes teintées ou être accompagnées d'un chien guide ou chien d'assistance.

À noter que l'accès des chiens guides et chiens d'assistance est autorisé dans les commerces !



Les maladies invalidantes concernent un ensemble de troubles de santé pouvant atteindre les organes internes vitaux (mucoviscidose, sclérose en plaque, cancer). Ils peuvent aussi apparaître en raison d'un accident ou d'une maladie, au cours de la vie, entraînant des invalidités temporaires ou durables chez l'individu.